



Native Women's
Association of Canada

L'Association des
femmes autochtones
du Canada



Nouvelles normes et nouveaux codes de pratique provisoires

LANGUE ACCESSIBLE

03



Fisheries and Oceans Canada
Pêches et Océans Canada

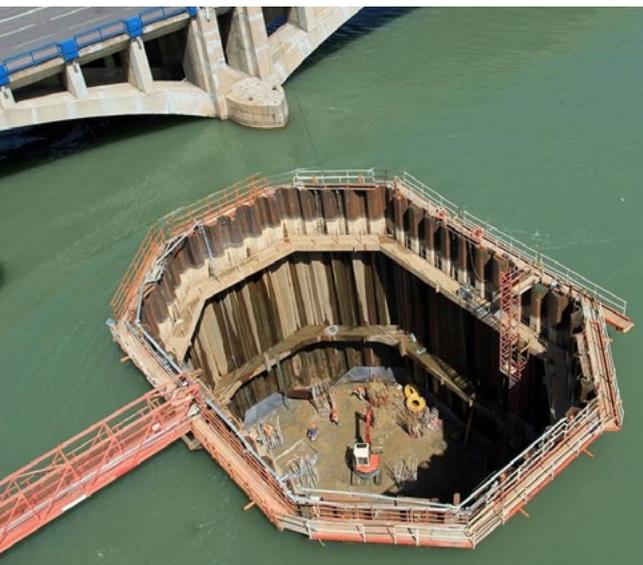


Nouvelles normes et nouveaux codes de pratique provisoires

Dans le cadre du Programme de protection du poisson et de son habitat (PPP), Pêches et Océans Canada (MPO) introduira de nouvelles **normes** provisoires et de nouveaux **codes de pratique**. Le MPO utilisera les nouveaux codes de pratique provisoires (CPP) pour **quatre** types de travaux :

- 1 **Quai, amarrage et réparation d'une remise à bateaux, entretien et construction.**
- 2 **Réparation et entretien des ponts.**
- 3 **Entretien des égouts municipaux et agricoles.**
- 4 **Réparation et entretien de structures dans l'eau.**

Le MPO introduit également une nouvelle **norme provisoire pour l'isolement des sites**. Cela s'appliquerait aux activités en isolement de l'eau libre ou en écoulement, comme les batardeaux, les rideaux de turbidité, les canaux jaugeurs et les canaux de dérivation.





Que sont les normes et les codes de pratique?



Les **codes de pratiques** décrivent les pratiques exemplaires pour gérer les risques liés aux poissons et à leur habitat.



Les **normes** décrivent comment une mesure de gestion particulière devrait être conçue et mise en œuvre pour atteindre ses objectifs.

Les codes de pratique :

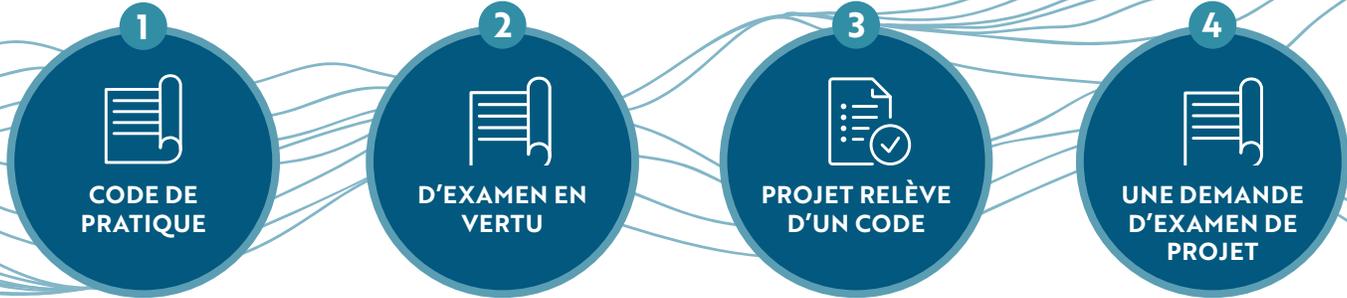
- Contribuent à la conservation et à la protection des poissons et de leur habitat contre les altérations, les perturbations, la destruction ou la mort.
- Procurent une orientation cohérente et claire à l'échelle du Canada en ce qui concerne les pratiques de gestion qui s'appliquent aux «travaux, entreprises et activités courants à faible risque».
- Donnent la transparence des exigences relatives à la protection des poissons et de leur habitat conformément à la **Loi sur les pêches** et à la **Loi sur les espèces en péril**.
- Produisent des gains d'efficacité pour les projets à faible risque et lorsqu'il y a une compréhension claire des répercussions possibles pour les poissons et leur habitat.
- Établissent des mesures pour gérer ces répercussions.

Les normes :

- Orientent la conception et la mise en œuvre d'importantes mesures d'atténuation qui contribueront à maximiser l'efficacité.



Utilisation des codes de pratique et des normes



Toute personne qui prévoit entreprendre des travaux dans l'eau ou à proximité de l'eau devrait vérifier si son projet relève d'un **code de pratique**.

Si le projet satisfait aux exigences d'un code de pratique, il n'exige pas d'examen en vertu du PPPH.

Si le projet relève d'un code de pratique, il peut quand même nécessiter un examen.

Une **demande d'examen de projet** de projet devrait être présentée au PPPH. 





ET ENSUITE?

Engagement de l'AFAC à l'égard des nouvelles normes et codes de pratique provisoires

Afin de s'assurer que les perspectives **des femmes, des filles, des personnes bispirituelles, transgenres et de genre diversifié autochtones** sont incluses dans les politiques et les programmes du MPO visant à améliorer la gestion des poissons et de leur habitat, l'AFAC organisera des activités de mobilisation liées aux **nouvelles normes** et aux **nouveaux codes de pratique provisoires**.



Engagement du MPO à l'égard des nouvelles normes et codes de pratique provisoires

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les nouvelles normes provisoires et les nouveaux codes de pratique, veuillez visiter le portail de mobilisation Parlons habitat du poisson du MPO à parlonshabitatdupoisson.ca



Native Women's
Association of Can
~~~~~  
L'Association des  
femmes autochtor  
du Canada

120 Promenade du Portage  
Gatineau, Quebec  
J8X 2K1

613-722-3033  
[reception@nwac.ca](mailto:reception@nwac.ca)